MOSELLE

DECLARATION D'INFORMATION DU CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

Je soussigné(e) *(personne immatriculée)* :

NOM d'usage : ABANOZ

NOM de jeune fille :

PRENOM : CENGIZ

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint ~~M.~~/Mme *(rayer la mention inutile)* ABANOZ ESRA, avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage (1) ou bien ~~avec un contrat de mariage~~ qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Forbach, le 04/02/2026

(Signature de la personne immatriculée)

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.